

My family and permissions

Choose what each relative can see and do.

Contents

1. La page « Ma famille »
2. Comprendre les droits
3. Les droits, partie par partie
4. Les droits de départ
5. Voir les droits entre vous et un proche
6. Demander de nouveaux droits
7. Répondre à une demande de droits
8. Retirer des droits
9. Les enfants de moins de 15 ans
10. Quand le support propose un changement de droits
11. Inviter un proche à rejoindre Weevus
12. Je ne vois pas le Drive (ou la Timeline) d'un proche.
13. Si je demande à voir le Drive d'un proche, verra-t-il le mien ?
14. Mon proche peut-il ouvrir des droits sans mon accord ?
15. Comment retirer l'accès d'un proche à mon Drive ?
16. Que voit un nouveau membre de la famille ?
17. J'ai demandé des droits, mais rien n'a changé.
18. Puis-je accorder un droit seulement à certains proches ?
19. Que signifie « Voir la box publique » et « Voir la box privée » ?
20. Qui gère les droits de mon enfant ?
21. Le support m'a proposé un changement de droits : est-ce obligatoire ?
22. Comment inviter un proche ?
23. Un proche n'apparaît pas dans « Ma famille ».

La page « Ma famille »

Choisissez **Famille** dans le menu pour afficher la liste des membres de votre famille.

Les onglets

Onglet	Contenu
Actuels	Les membres vivants de votre famille.
Tous	Toute votre famille. Des cases permettent d'y afficher ou non les vivants, les disparus et les autres personnes.

Onglet	Contenu
Mémoire	Les membres de votre famille qui nous ont quittés.
Autres	Les personnes extérieures à la famille avec qui vous partagez quelque chose sur Weevus : par exemple un ami invité à participer à votre Drive ou à discuter dans la Messagerie.

La barre de recherche retrouve un proche par son nom.

Sur la ligne d'un proche

- Touchez la ligne pour ouvrir son profil.
- Le bouton **Autorisations** affiche les droits entre vous et ce proche (voir « Voir les droits entre vous et un proche »).

Comprendre les droits

Chaque membre de la famille a ses propres espaces : son profil, son Drive, sa Timeline, son arbre... Les droits définissent ce que vous et chacun de vos proches pouvez voir et faire dans les espaces de l'autre.

- Les droits sont toujours réciproques : entre vous et un proche, ce sont exactement les mêmes dans les deux sens. Si vous pouvez voir son Drive, il peut voir le vôtre.
- Les droits sont propres à chaque proche : vous pouvez partager votre Drive avec votre sœur sans le partager avec votre cousin.
- Les droits sont propres à chaque partie de l'application : on peut partager sa Timeline sans partager son Drive.
- Ouvrir de nouveaux droits demande l'accord des deux personnes : vous demandez, votre proche accepte, et les droits s'ouvrent pour vous deux.
- Retirer des droits est immédiat : chacun peut à tout moment réduire les droits, qui sont alors retirés des deux côtés.

En plus des droits, certains contenus restent toujours personnels : par exemple, une profession, une adresse ou un élément marqué « Privé » n'est visible que par vous de votre vivant.

Les droits, partie par partie

Partie	Droits possibles
Actualités	Accès · Créer un post · Commenter · Liker
Discussions	Accès · Rechercher des utilisateurs · Créer un groupe · Voir les groupes · Modifier un groupe · Supprimer un groupe
Arbre	Accès · Créer des proches
Profil	Voir le profil · Modifier le profil
Drive	Accès · Voir la box publique · Voir la box privée · Voir le Family Share · Déposer dans le Family Share · Voir la galerie
Timeline	Accès · Créer un événement · Modifier un événement · Supprimer un événement · Commenter
Famille	Accès · Modifier un membre

« Accès » est le droit de base d'une partie : sans lui, la partie de ce proche vous reste fermée. Par exemple, sans accès au Drive d'un proche, le bouton « Drive » de son profil est grisé.

« Créer des proches » (Arbre) vous permet d'ajouter des membres de la famille à partir de la carte de ce proche ; « Modifier le profil » vous permet de corriger ses informations.

Les droits de départ

Quand un lien familial est créé, Weevus accorde automatiquement des droits de départ, selon le type de lien entre vous et chaque personne. Vous pouvez ensuite les ajuster.

Les types de lien sont :

- la famille de sang : parents, enfants, frères et sœurs, grands-parents, oncles et tantes, cousins... quel que soit le degré ;
- votre conjoint (actuel ou passé) ;
- le conjoint d'un membre de votre famille de sang : votre beau-frère, votre belle-fille... ;
- une filiation adoptive ou d'accueil : ce lien vaut uniquement entre les deux personnes concernées, sans s'étendre au reste de la famille.

Partie	Famille de sang	Conjoint, conjoint d'un proche, filiation adoptive ou d'accueil
Accès	Toutes les parties sont accessibles.	
Profil	Voir le profil.	
Actualités	Commenter et liker.	
Discussions	Rechercher des utilisateurs, créer, voir, modifier et supprimer des groupes.	
Arbre	Créer des proches	Consulter l'arbre (sans créer de proches)
Drive	Voir la box publique et la galerie publique, voir le Family Share et y déposer des fichiers. La box privée reste fermée.	
Timeline	Voir la Timeline publique et commenter.	

Voir les droits entre vous et un proche

1. Ouvrez **Famille** dans le menu.
2. Sur la ligne du proche, appuyez sur **Autorisations**.
3. Parcourez les onglets (Actualités, Discussions, Arbre, Profil, Drive, Timeline, Famille) : une case cochée signifie que ce droit est ouvert entre vous deux, dans les deux sens.

Demander de nouveaux droits

1. Ouvrez les **Autorisations** du proche (voir l'article précédent).
2. Cochez les droits que vous souhaitez ouvrir, dans un ou plusieurs onglets.
3. Appuyez sur **Suivant** : le Récapitulatif des modifications s'affiche.
4. Appuyez sur **Envoyer**, puis confirmez avec **Oui, envoyer**.

Le message « Votre demande a bien été envoyée » le confirme. Les nouveaux droits ne s'appliquent qu'après l'acceptation de votre proche, qui reçoit la demande dans sa rubrique **Demandes**. Une fois acceptés, ils s'ouvrent pour vous deux : si vous demandez à voir son Drive, il pourra aussi voir le vôtre.

Vous suivez votre demande dans **Demandes**, comme une demande de relation : elle est valable 7 jours, avec jusqu'à 3 relances de 7 jours.

Répondre à une demande de droits

Quand un proche demande à ouvrir de nouveaux droits entre vous, une demande de permissions arrive dans votre rubrique **Demandes**. Gardez en tête que les droits seront ouverts dans les deux sens.

1. Ouvrez **Demandes** et sélectionnez la demande.
2. Lisez le détail : chaque droit demandé est présenté avec sa valeur actuelle et sa nouvelle valeur.
3. Répondez avec **Accepter** ou **Refuser**.

Acceptez uniquement ce qui vous convient. Si vous ne souhaitez pas tout accorder, refusez et indiquez à votre proche, par exemple dans la Messagerie, ce que vous êtes prêt à partager : il pourra refaire une demande plus ciblée.

Retirer des droits

Vous pouvez à tout moment réduire les droits entre vous et un proche :

1. Ouvrez les **Autorisations** du proche depuis la page **Famille** .
2. Décochez les droits à retirer.
3. Appuyez sur **Suivant** , vérifiez le récapitulatif, puis envoyez.

Le retrait est immédiat, sans attendre l'accord de votre proche, et il s'applique des deux côtés : si vous retirez l'accès au Drive, ni vous ni lui ne voyez plus le Drive de l'autre.

Les enfants de moins de 15 ans

- Les parents gèrent le profil de leur enfant de moins de 15 ans, ainsi que ses professions et ses lieux de vie.
- Les demandes qui concernent un enfant de moins de 15 ans ne lui sont pas soumises : elles sont validées automatiquement.
- À 15 ans, l'enfant donne lui-même son accord aux demandes qui le concernent.

Quand le support propose un changement de droits

Pour résoudre un problème d'accès, l'équipe Weevus peut vous proposer une modification des droits entre vous et un proche, par exemple après une demande d'aide.

- Vous recevez la proposition dans l'application : « Le support Weevus propose de modifier les droits entre vous et Prénom NOM. Acceptez-vous ? »
- Répondez avec **J'accepte** ou **Je refuse**.
- Le changement ne s'applique que si les deux personnes acceptent. Pour un enfant de moins de 15 ans, ce sont ses parents qui répondent ; pour un proche disparu, son délégataire.
- Sans réponse sous 7 jours, la proposition expire et rien ne change.

Le support ne peut jamais modifier vos droits sans votre accord.

Inviter un proche à rejoindre Weevus

Pour inviter un membre de votre famille, ajoutez-le dans l'arbre en renseignant son adresse e-mail (voir le thème « L'arbre généalogique »). Il reçoit automatiquement une invitation, valable 7 jours, avec jusqu'à 3 relances.

Pour inviter un proche de votre conjoint (son père, sa mère, son frère, sa sœur, son fils ou sa fille), utilisez le bouton  de la carte de votre conjoint.

Dès qu'il a rejoint Weevus, votre proche apparaît dans la page **Famille**.

Je ne vois pas le Drive (ou la Timeline) d'un proche.

L'accès à cette partie n'est pas ouvert entre vous. Demandez-le depuis ses « Autorisations » dans la page Famille : il devra accepter.

Si je demande à voir le Drive d'un proche, verra-t-il le mien ?

Oui. Les droits sont toujours réciproques : une fois la demande acceptée, ils s'ouvrent pour vous deux.

Mon proche peut-il ouvrir des droits sans mon accord ?

Non. Ouvrir de nouveaux droits demande toujours l'accord des deux personnes.

Comment retirer l'accès d'un proche à mon Drive ?

Dans ses « Autorisations », décochez l'accès au Drive puis envoyez. Le retrait est immédiat et s'applique des deux côtés.

Que voit un nouveau membre de la famille ?

Il reçoit automatiquement des droits de départ selon son lien avec chacun (voir « Les droits de départ ») : il peut par exemple voir les profils, la Timeline publique et le Family Share, mais pas la box privée du Drive.

J'ai demandé des droits, mais rien n'a changé.

Votre proche n'a pas encore accepté. Suivez la demande dans « Demandes » ; vous pouvez lui écrire pour la lui rappeler.

Puis-je accorder un droit seulement à certains proches ?

Oui, les droits sont propres à chaque proche et à chaque partie de l'application, et toujours identiques entre vous deux.

Que signifie « Voir la box publique » et « Voir la box privée » ?

Ce sont les deux niveaux de contenu du Drive d'un proche : ce qu'il a rendu public, et ce qu'il a gardé privé. Le thème « Drive » les explique.

Qui gère les droits de mon enfant ?

Jusqu'à ses 15 ans, ses parents. Ensuite, il donne lui-même son accord.

Le support m'a proposé un changement de droits : est-ce obligatoire ?

Non. Vous êtes libre de refuser ; le changement ne s'applique que si les deux personnes acceptent.

Comment inviter un proche ?

Ajoutez-le dans l'arbre avec son adresse e-mail : il recevra une invitation.

Un proche n'apparaît pas dans « Ma famille ».

Vérifiez qu'il figure dans votre arbre et que la demande de relation a été acceptée (rubrique « Demandes »).